

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 27 JANVIER 2025
Nombre de membres en exercice : 16 Présents à la séance : 11 Ont participé au vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 20/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier , le Comité de Direction de l'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Foirail à Prades, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT .
Objet : Adhésion au régime d'assurance chômage France Travail N° d'Ordre : EPIC06-2024 Classification @ctes : 7.10 Divers Secrétaire de Séance : Henri GUITART	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Jean-Louis JALLAT, Jean-Louis SALIES, Henri GUITART, Gérard QUES, Jean-Jacques ROUCH, Pascal DAUBE, Franck GUIOT, Philippe MAURY, Edith CASES, Jérôme DURBET. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Elisabeth GHELFI représentée par Betty DELONCA ABSENTS EXCUSES : Thérèse GOBERT-FORGAS, Anne-Marie CANAL Patrick LECROCQ, Christian TRIADO, Julien BLAYA.

Le Président,

DIT qu'il existe différents types d'assurance chômage pour les employeurs publics :

A- L'auto-assurance est le principe qui prévaut dans le secteur public : l'employeur public assure lui-même le risque de chômage de ses agents en prenant à sa charge la gestion administrative et le coût financier de l'indemnisation de ses anciens agents au titre du chômage.

B- UN EPIC a la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage France Travail

DONNE LECTURE des conditions d'adhésion pour un EPIC :

- il s'agit d'une adhésion irrévocable au régime d'Assurance chômage France Travail, le retour à l'auto-assurance n'est donc plus possible,
- pour l'ensemble de ses agents (quel que soit leur statut),
- avec comme date d'effet de l'adhésion la date de la demande de l'employeur, sans possibilité de rétroactivité.

DONNE LECTURE des modalités d'adhésion et de paiement :

- Le cabinet comptable envoie à l'URSSAF une demande d'adhésion au régime d'Assurance chômage
- L'Urssaf étudie la demande et vérifie que l'employeur entre dans le champ de l'adhésion irrévocable.
- Le paiement des contributions s'effectue à l'URSSAF aux mêmes dates que celles retenues pour les cotisations de Sécurité sociale.

PRECISE que l'EPIC serait, ainsi, affilié au régime d'Assurance chômage, en contribuant au même titre qu'un employeur privé.

PROPOSE d'adhérer au régime d'assurance chômage France Travail et autoriser la Directrice à signer une convention d'adhésion.

DEMANDE au Comité de Direction de bien vouloir se prononcer.

Le Comité de Direction, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ACCEPTE d'adhérer au régime d'assurance chômage France Travail suivant les conditions énoncées par le Président.

AUTORISE la Directrice à signer une convention d'adhésion au régime d'assurance chômage France Travail.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces, permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 10 février 2025.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.

